

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 549 DU 27 AVRIL 1966:

n° 549

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 avril 1966

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro

1 juin 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Le caporal Mohamed Kepar, matricule 364, est admis au bénéfice d'une allocation viagère d'ancienneté pour compter du 1er novembre 1965, date à laquelle il a accompli 16 ans 2 mois 22 jours de services effectifs dans les forces locales. L'intéressé sera rayé des contrôles à partir de la même date.